

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 10 novembre 2015, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

Présidée par Mme la mairesse, Madeleine Brunette

Sont présents:

M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Est aussi présent:

M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier

Treize (13) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la session**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour du 10 novembre 2015**
4. **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 octobre 2015
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 27 octobre 2015
5. **Direction générale**
6. **Greffes**
 - 6.1 Dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 6.2 Suspension de l'application du paragraphe 3, article 4, section 5.5 du Règlement numéro 456-14 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015
 - 6.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)
 - 6.4 Mesures administratives relatives au lot 3 202 152 - 35, rue des Chênes - Terrain contaminé - Jinlili International Trading Ltd
 - 6.5 Exclusion du conseiller M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) des différents comités municipaux
 - 6.6 Exclusion du conseiller M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) des réunions du caucus et comité général de la Municipalité de Cantley

Le 10 novembre 2015

7. Ressources humaines

- 7.1 Nomination et mandat au comité de sélection - Affichage d'un poste d'agent en communication et aux ressources humaines - Direction générale
- 7.2 Démission de Mme Sylvie Guay à titre de directrice des Services administratifs et des achats
- 7.3 Contrat à Mme Sylvie Guay à titre de directrice des Services administratifs et des achats - Période du 4 novembre au 12 décembre 2015
- 7.4 Octroi de contrat au groupe Sélection Consultation Évaluation (SCE) inc. pour le recrutement et sélection d'un directeur des Services administratifs et des achats
- 7.5 Nomination de M. Roberto Caron à titre de directeur adjoint du Service de l'urbanisme, environnement et du développement économique
- 7.6 Affichage d'un poste à titre de directeur du Service de l'urbanisme, environnement et du développement économique

8. Finances

- 8.1 Adoption des comptes payés au 27 octobre 2015
- 8.2 Adoption des comptes à payer au 29 octobre 2015
- 8.3 Annulation d'intérêts et rétablissement des échéances
- 8.4 Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 15 octobre 2015
- 8.5 Dépôt et publication du rapport de la mairesse sur la situation financière 2015 et les orientations du prochain budget de la Municipalité de Cantley
- 8.6 Don à Centraide Outaouais - Année 2015
- 8.7 Autorisation de paiement de la quote-part à la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Année 2016
- 8.8 Renouvellement de l'adhésion annuelle - Tourisme Outaouais - Année 2016
- 8.9 Abrogation de la résolution numéro 2015-MC-R402 - Demande pour procéder à un emprunt temporaire au montant de 1,4 million de dollars pour la réfection complète d'une section de 1,5 km du chemin Vigneault - Règlement d'emprunt numéro 470-15
- 8.10 Demande pour procéder à un emprunt temporaire au montant de 1,4 million de dollars pour la réfection complète d'une section de 1,5 km du chemin Vigneault - Règlement d'emprunt numéro 470-15
- 8.11 Abrogation de la résolution numéro 2015-MC-R399 - Autorisation de signatures - Effets bancaires et documents requis pour la Municipalité de Cantley
- 8.12 Autorisation de signatures - Effets bancaires et documents requis pour la Municipalité de Cantley

9. Travaux publics

- 9.1 Autorisation de paiement à la firme C'Scellé - Réparations des nids-de-poule et fissures dans diverses rues de la Municipalité de Cantley
- 9.2 Autorisation de procéder aux travaux sur la propriété du 270, chemin Fleming
- 9.3 Autorisation de dépense - Achat et installation des plateformes de sécurité au bassin Lafortune

Le 10 novembre 2015

- 9.4 Autorisation de procéder à la vente de véhicules et équipements appartenant au Service des travaux publics
- 9.5 Acquisition d'un nouveau camion Ford F350 4X4 cabine simple pour le Service des travaux publics - Contrat n° 2015-33 (RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)
- 9.6 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'achat d'une camionnette 4 x 4 incluant les équipements de déneigement pour le Service des travaux publics - Contrat n° 2015-33

10. Loisirs - Culture et parcs

- 10.1 Adoption de la Politique de la famille et des aînés 2015-2018 dans le cadre de la reconnaissance du programme provincial Municipalité amie des aînés (MADA) à Cantley
- 10.2 Renouvellement du contrat du logiciel de gestion des réservations et inscriptions de loisirs - Service des loisirs, de la culture et des parcs - Octobre 2015 à octobre 2016
- 10.3 Organisation de la programmation des activités de loisirs - Bulletins hiver, printemps/été et automne 2016
- 10.4 Organisation de l'événement carnaval d'hiver de Cantley - 30 janvier 2016
- 10.5 Programmation culturelle hiver/printemps 2016
- 10.6 Nomination de Mme Marguerite Poelman, représentante du district des Monts (# 1) au sein du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP)
- 10.7 Demande de subvention dans le cadre de l'entente de développement culturel 2015-2017 - Volet « Acquisition d'équipements électroniques » - Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et MRC des Collines-de-l'Outaouais

11. Urbanisme et environnement

- 11.1 Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 - Marge de recul latérale d'un abri d'auto projeté - Lot 2 619 361 - 15, impasse Marcel-Richard
- 11.2 Projet de rénovation (remplacement du revêtement de toit) assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Lot 2 618 435 - 108, chemin Townline
- 11.3 Nomination de Mme Caroline Laberge-Pelletier, représentante du district des Parcs (# 4) au sein du comité de l'environnement de Cantley (CEC)

12. Développement économique et social

- 12.1 Approbation du concept et des usages retenus - Firme d'architectes Carrier Savard Labelle & Associés pour le centre communautaire multifonctionnel (CCM)

13. Communications

14. Sécurité publique

- 14.1 Autorisation de signature du protocole d'entente à intervenir avec la Ministre de la Sécurité publique - Mise en œuvre d'un projet-pilote - Utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence

15. Correspondance

Le 10 novembre 2015

16. Divers

- 16.1 Proposition de recommandations - Rapport Perrault
- 16.2 Appui à la Municipalité de Val-des-Monts dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec de modifier le Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants à titre de bénéficiaires des subventions gouvernementales

17. Période de questions

18. Parole aux élus

19. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Point 2.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2015-MC-R429 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 NOVEMBRE 2015

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 10 novembre 2015 soit adopté avec la modification suivante:

AJOUTS

- Point 6.5 Exclusion du conseiller M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) des différents comités municipaux
- Point 6.6 Exclusion du conseiller M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) des réunions du caucus et comité général de la Municipalité de Cantley
- Point 9.6 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'achat d'une camionnette 4 x 4 incluant les équipements de déneigement pour le Service des travaux publics - Contrat n° 2015-33
- Point 12.1 Approbation du concept et des usages retenus - Firme d'architectes Carrier Savard Labelle & Associés pour le centre communautaire multifonctionnel (CCM)
- Point 14.1 Autorisation de signature du protocole d'entente à intervenir avec la Ministre de la Sécurité publique - Mise en œuvre d'un projet-pilote - Utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence

RETRAIT

- Point 9.5 Acquisition d'un nouveau camion Ford F350 4X4 cabine simple pour le Service des travaux publics - Contrat n° 2015-33

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 4.1

2015-MC-R430 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

IL EST

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 13 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.2

2015-MC-R431 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 27 OCTOBRE 2015

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 27 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.1

2015-MC-R432 DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est noté le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil en vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Mme la mairesse, Madeleine Brunette
M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Point 6.2

2015-MC-R433 SUSPENSION DE L'APPLICATION DU PARAGRAPHE 3, ARTICLE 4, SECTION 5.5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 456-14 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QU'une ambiguïté a été soulevée, entre le paragraphe 3, article 4, section 5.5 et la table de tarification identifiée sous l'article 11 de la même section du Règlement numéro 456-14 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été consultés sur la solution à adopter quant à l'application du Règlement numéro 456-14;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été consultés sur la solution à adopter quant à l'application du Règlement numéro 456-14;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE l'option retenue a été de suspendre l'application du paragraphe 3, article 4, section 5.5 du Règlement numéro 456-14 jusqu'à la révision du règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'application du paragraphe 3, article 4, section 5.5 du Règlement numéro 456-14 a été suspendu en date du 16 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil entérine la suspension de l'application du paragraphe 3, article 4, section 5.5 du Règlement numéro 456-14 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015, en date du 16 septembre 2015;

QUE le directeur du Service des loisirs de la culture et des parcs, en collaboration avec le greffier et responsable des affaires juridiques, analyse l'ambiguïté soulevée et en tienne compte lors de la révision du Règlement numéro 456-14 relativement à la politique de tarification, afin de proposer une formulation claire quant à ces dispositions.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.3

2015-MC-R434 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - REGROUPEMENT POUR L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Municipalité de Cantley souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2021 et ce, tel que prévu à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil joigne le regroupement pour l'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2021 et ce, tel que prévu à l'entente;

QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs représentants légaux, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 6.4

2015-MC-R435 MESURES ADMINISTRATIVES RELATIVES AU LOT
3 202 152 - 35, RUE DES CHÊNES - TERRAIN CONTAMINÉ - JINLILI
INTERNATIONAL TRADING LTD

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé au 35, rue des Chênes et composé du lot 3 202 152 du Cadastre du Québec a fait l'objet d'un rapport intitulé « Évaluation environnementale de type Phase II au 35, rue des Chênes, Cantley (Québec) » produit par la firme LPT Enviro inc. en janvier 2009, Projet : E0411;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation conclut que le remblai situé sur ce terrain présente des niveaux de contamination dans les pages A-B et B-C;

CONSIDÉRANT QUE ces informations ont été incluses dans le Répertoire des terrains contaminés tenu dans le cadre de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une correspondance datée du 26 octobre 2015 de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) contenant des recommandations et informant la Municipalité de Cantley des normes et des étapes à respecter par le propriétaire du lot 3 202 152 dans l'optique d'un usage futur du terrain en question;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley, à des fins de protection du public, désire que le propriétaire du lot 3 202 152 se conforme aux normes environnementales prescrites par le MDDELCC dans le contexte d'un usage futur de ce terrain;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 645 631 \$ a été ajouté au compte de taxes du 35, rue des Chênes le ou vers le 4 mars 2009 afin de couvrir un estimé des travaux de décontamination et que les intérêts sur ce montant court depuis ce temps;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE la correspondance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) datée du 26 octobre 2015 soit versée au dossier de propriété du lot 3 202 152 au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité de Cantley;

QUE soit ajoutée, au dossier de propriété du lot 3 202 152, la mention « Sur directive du conseil municipal de Cantley, aucun permis de construction ou autre autorisation quant à un usage potentiel ne pourra être émis sur le lot 3 202 152 tant que le propriétaire n'aura pas fourni à la Municipalité la preuve qu'il s'est conformé aux exigences du MDDELCC décrites à la correspondance du 26 octobre 2015 qui seront applicables à l'usage futur visé »;

QU'une note à l'effet que la propriété fait l'objet d'une restriction quant à l'émission de permis et/ou autorisation en vertu de la présente résolution soit inscrite au compte de taxes municipales;

Le 10 novembre 2015

QUE les montants en capital et intérêts ajoutés au compte de taxes du 35, rue des Chênes et qui sont liés à l'estimé des travaux de décontamination du terrain soient retirés de ce compte de taxes afin de se conformer à la décision de la Cour d'appel du Québec du 15 juin 2012 - Cantley (Municipalité de) c. Jinlili International Trading Ltd., 2012 QCCA 1151 et que les autres montants en capital et intérêts, soit 67 075,62 \$, liés aux travaux exécutés et à la taxation foncière demeurent et soient sujet à des intérêts jusqu'à la réception de paiement;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée de la lettre du 26 octobre 2015 soit transmise au propriétaire du terrain situé au 35, rue des Chênes afin de l'informer de ses obligations incluant celle d'assumer la garde des contaminants qui se trouvent sur ce terrain;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MDDELCC pour considération.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.5

2015-MC-R436 EXCLUSION DU CONSEILLER M. ALBERT POTVIN, CONSEILLER DU DISTRICT DE LA RIVE (# 3) DES DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les manquements graves de la part de M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Cantley (Règlement numéro 437-13);

CONSIDÉRANT le bris du lien de confiance et de collaboration entre les membres du conseil municipal et M. Potvin;

CONSIDÉRANT la nécessité du maintien de l'harmonie et de la cohésion entre les élus municipaux dans la réalisation de leur travail;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil retire M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) pour une période indéterminée, de tous les projets et comités municipaux, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR

Aimé Sabourin
Louis-Simon Joannis
Marjolaine Gauthier
Madeleine Brunette

CONTRE

Sarah Plamondon
Marcel Beaudry
Albert Potvin

La résolution principale est adoptée à la majorité

Le 10 novembre 2015

Point 6.6

**2015-MC-R437 EXCLUSION DU CONSEILLER M. ALBERT POTVIN,
CONSEILLER DU DISTRICT DE LA RIVE (# 3) DES RÉUNIONS DU CAUCUS
ET COMITÉ GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT les manquements graves de la part de M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Cantley (Règlement numéro 437-13);

CONSIDÉRANT le bris du lien de confiance et de collaboration entre les membres du conseil municipal et M. Potvin;

CONSIDÉRANT la nécessité du maintien de l'harmonie et de la cohésion entre les élus municipaux dans la réalisation de leur travail;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil retire M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) pour une période indéterminée, des réunions du comité général ainsi que celles du caucus du conseil municipal de Cantley et ce, jusqu'à nouvel ordre.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR

Aimé Sabourin
Louis-Simon Joanisse
Marjolaine Gauthier
Madeleine Brunette

CONTRE

Sarah Plamondon
Marcel Beaudry
Albert Potvin

La résolution principale est adoptée à la majorité

Point 7.1

**2015-MC-R438 NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE
SÉLECTION - AFFICHAGE D'UN POSTE D'AGENT EN COMMUNICATION
ET AUX RESSOURCES HUMAINES - DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R471 adoptée le 13 novembre 2012, le conseil autorisait l'embauche de Mme Labelle-Morissette à titre d'agente aux communications;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R392 adoptée le 13 octobre 2015, le conseil acceptait la démission de Mme Labelle-Morissette à titre de responsable aux communications;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de procéder à l'affichage à l'interne et à l'externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier et de, Mmes Diane Forgues, gestionnaire du capital humain et Madeleine Brunette, mairesse ainsi que M. Aimé Sabourin à titre de membre du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, autorise l'affichage interne et externe, d'un poste d'agent en communication et aux ressources humaines à raison de cinq (5) jours/semaine;

QUE suivant cette démarche, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

QUE le comité de sélection soit composé de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de Mmes Diane Forgues, gestionnaire du capital humain et Madeleine Brunette, mairesse ainsi que M. Aimé Sabourin à titre de membre du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-341 « Journaux et revues - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

2015-MC-R439 DÉMISSION DE MME SYLVIE GUAY À TITRE DE DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES ACHATS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R357 adoptée le 8 septembre 2015, le conseil autorisait l'embauche de Mme Sylvie Guay à titre de directrice Services administratifs et des achats;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Guay a déposé sa lettre de démission le 20 octobre 2015 effective le 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, d'accepter la démission de Mme Guay;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, accepte la démission de Mme Sylvie Guay, à titre de directrice des Services administratifs et des achats, et ce, en date du 3 novembre 2015 et, transmet ses meilleurs vœux de succès pour ses projets d'avenir.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 7.3

2015-MC-R440 CONTRAT À MME SYLVIE GUAY À TITRE DE DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES ACHATS - PÉRIODE DU 4 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R439 adoptée le 10 novembre 2015, le conseil accepte la démission, Mme Sylvie Guay, à titre de directrice des Services administratifs et des achats en date du 20 octobre 2015;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Cantley de combler à court terme le poste de directrice des Services administratifs et des achats;

CONSIDÉRANT le maintien de la direction des Services administratifs;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Guay d'apporter son support au maintien des opérations de la direction des Services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services de la firme Sélection Consultation Évaluation (SCE) pour le recrutement et la sélection d'un directeur des Services administratifs et des achats;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et de Mme Diane Forgues, gestionnaire du capital humain, autorise l'embauche à contrat de Mme Sylvie Guay à raison de 80 \$/heure pour un maximum de soixante-dix-sept (77) heures pour la période du 4 novembre au 12 décembre 2015;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-130-00-414 « Honoraires professionnels - Administration et informatique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.4

2015-MC-R441 OCTROI DE CONTRAT AU GROUPE SÉLECTION CONSULTATION ÉVALUATION (SCE) INC. POUR LE RECRUTEMENT ET SÉLECTION D'UN DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES ACHATS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R439 adoptée le 10 novembre 2015, le conseil accepte la démission de Mme Sylvie Guay à titre de directrice des services administratifs et des achats;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de directeur des Services administratifs et des achats devenu vacant suite au départ de Mme Guay;

CONSIDÉRANT QUE les besoins nécessitent l'embauche d'une personne possédant déjà une formation et une expertise d'un minimum de plus de cinq (5) ans à la direction des Services administratifs et des achats auprès d'une municipalité;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation des offres de services, M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et de Mme Diane Forgues, gestionnaire du capital humain, recommandent de retenir les services du groupe Sélection Consultation Évaluation (SCE) inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et de Mme Diane Forgues, gestionnaire du capital humain, retienne les services du groupe Sélection Consultation Évaluation (SCE) inc. pour le recrutement et sélection d'un directeur des Services administratifs et des achats;

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 15 000 \$, taxes en sus, et ce, tel que spécifié dans l'offre de services, en date du mois d'octobre 2015;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-130-00-414 « Honoraires professionnels - Administration et informatique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.5

2015-MC-R442 NOMINATION DE M. ROBERTO CARON À TITRE DE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R281 adoptée le 14 juillet 2015, le conseil acceptait la démission de M. Wahb Anys, à titre de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et, à titre de directeur général adjoint (DGA);

CONSIDÉRANT QUE M. Roberto Caron a occupé le poste de directeur par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement du 11 août 2014 au 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la firme EPSI a évalué les compétences et l'expérience du candidat comme adéquates pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE M. Roberto Caron rencontre les critères et compétences exigés aux responsabilités du poste de directeur adjoint du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et de Mme Diane Forgues, gestionnaire du capital humain, de retenir les services de M. Roberto Caron à titre de directeur adjoint du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

Le 10 novembre 2015

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire- trésorier, et de Mme Diane Forgues, gestionnaire du capital humain, autorise l'embauche de M. Roberto Caron à titre de directeur adjoint du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, le tout selon le contrat d'engagement à intervenir entre les parties;

QUE le conseil autorise M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant légal, à signer le contrat d'engagement à intervenir entre les parties, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaire - Urbanisme et Développement économique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.6

**2015-MC-R443 AFFICHAGE D'UN POSTE À TITRE DE DIRECTEUR
DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R281 adoptée le 14 juillet 2015, le conseil acceptait la démission de M. Wahb Anys, à titre de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et, à titre de directeur général adjoint (DGA);

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de M. Anys, il y a lieu de combler le poste de directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE les besoins nécessitent l'embauche d'une personne possédant déjà une formation et une expertise d'un minimum de plus de cinq (5) ans en urbanisme, environnement et au développement économique;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de procéder à l'affichage interne et externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et de Mme Madeleine Brunette, mairesse ainsi que M. Louis-Simon Joanisse à titre de membre du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

CONSIDÉRANT QUE, M. Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier désire s'adjoindre un expert-conseil de la firme EPSI, au besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'affichage interne et externe d'un poste de directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique;

QUE suivant cette démarche les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

Le 10 novembre 2015

QUE le comité de sélection soit composé de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et de Mme Madeleine Brunette, mairesse ainsi que M. Louis-Simon Joannis à titre de membre du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

QU'en cas de besoin, le directeur général et secrétaire-trésorier désire s'adjoindre un expert-conseil de la firme EPSI;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-345 « Publicité et promotion - Aménagement, urbanisme et zonage ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.1

2015-MC-R444 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 27 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, recommande l'adoption des comptes payés au 27 octobre 2015, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, approuve les comptes payés au 27 octobre 2015 se répartissant comme suit: un montant de 246 260,88 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 50 667,16 \$ pour les dépenses générales pour un grand total de 296 928,04 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.2

2015-MC-R445 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 29 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, recommande l'adoption des comptes à payer au 29 octobre 2015, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général, approuve les comptes à payer au 29 octobre 2015 au montant de 156 102,10 \$.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 8.3

**2015-MC-R446 ANNULATION D'INTÉRÊTS ET RÉTABLISSEMENT
DES ÉCHÉANCES**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'annulation de frais d'intérêts a été déposée au Service des finances pour la propriété suivante:

5351-24-3629

387,52 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Sylvie Guay, directrice des Services administratifs et des achats, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Sylvie Guay, directrice des Services administratifs et des achats, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), accepte l'annulation des frais d'intérêts pour la propriété 5351-24-3629 au montant de 387,52 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.4

**2015-MC-R447 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
AU 15 OCTOBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal, deux (2) états comparatifs doivent être déposés au conseil à chaque semestre;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances présente un état combiné qui regroupe les informations exigées à cet article;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Sylvie Guay, directrice des Services administratifs et des achats, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Sylvie Guay, directrice des Services administratifs et des achats, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), reconnaisse que les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal sont respectées par le dépôt d'un état combiné au 15 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 8.5

2015-MC-R448 DÉPÔT ET PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2015 ET LES ORIENTATIONS DU PROCHAIN BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE l'article 955 du Code municipal du Québec édicte que le rapport de la mairesse doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la Municipalité ou que le conseil peut décréter que le texte soit publié dans un journal diffusé dans la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil prenne note du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière 2015 et les orientations du budget 2016 et, autorise la publication de celui-ci en français et en anglais dans le journal local;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-341 « Journaux et revues - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.6

2015-MC-R449 DON À CENTRAIDE OUTAOUAIS - ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais est un organisme reconnu par ses œuvres communautaires en subventionnant soixante-dix (70) organismes bénévoles du milieu;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais soutient un vaste réseau d'entraide dont la Source des jeunes à Cantley et le Grenier des Collines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire encourager cet organisme en lui versant un don;

CONSIDÉRANT QU'une campagne en milieu de travail aura lieu cet automne et que l'administration municipale amassera également des fonds pour Centraide;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances et des ressources humaines(CFRH), d'octroyer un don au montant de 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), octroie un don au montant de 400 \$ à Centraide Outaouais en signe d'appui et de solidarité envers cet organisme de charité - Année 2015;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subventions - Organisme à but non lucratif - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 8.7

**2015-MC-R450 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART
À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES (RITC) -
ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R403 adoptée le 11 septembre 2012, le conseil entérinait une entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC);

CONSIDÉRANT QU'en juin 2015, quatre (4) municipalités ont travaillé au lancement des opérations de la RITC (Transcollines);

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel 2016 de la RITC (Transcollines) présente des revenus totaux de 1 500 841 \$ et des dépenses totales du même montant;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Municipalité de Cantley pour 2016 est de 50 626 \$;

CONSIDÉRANT QUE ledit montant sera autorisé au budget 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), de procéder au paiement au montant de 50 626 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise le paiement de la quote-part de la Municipalité de Cantley au montant de 50 626 \$ à la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Année 2016;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-370-90-952 « Quote-part RITC -- Transport en commun ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.8

**2015-MC-R451 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE -
TOURISME OUTAOUAIS - ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE le guide touristique officiel de l'Outaouais est l'outil d'information par excellence pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'on y retrouve les attraits touristiques de la région de Cantley dans sa publication annuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion annuelle avec Tourisme Outaouais au coût annuel de 291 \$, taxes en sus, pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE ledit montant sera autorisé au budget 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

Le 10 novembre 2015

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise une dépense au montant de 291 \$, taxes en sus, pour l'adhésion annuelle à Tourisme Outaouais pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-621-00-494 « Cotisations versées à des associations et abonnement - Promotion et développement économique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.9

2015-MC-R452 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-MC-R402 - DEMANDE POUR PROCÉDER À UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 1,4 MILLION DE DOLLARS POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE D'UNE SECTION DE 1,5 KM DU CHEMIN VIGNEAULT - RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 470-15

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R402 adoptée le 13 octobre 2015, le conseil autorisait Mme Guay, directrice des Services administratifs et des achats, à utiliser la marge de crédit existante auprès de la Caisse Desjardins de Hull, aux fins d'un emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'abroger ladite résolution pour y apporter une correction au RÉSOLU suivant une confirmation officielle de la part de la Caisse Desjardins de Hull;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2015-MC-R402 adoptée le 13 octobre 2015 aux fins d'un emprunt temporaire pour un montant maximal de 1,4 million de dollars, le tout en conformité avec le règlement d'emprunt numéro 470-15 pour la réfection complète d'une section de 1,5 km du chemin Vigneault.

Adoptée à l'unanimité

M. Louis-Simon Joanisse se retire de la salle du conseil.

Le 10 novembre 2015

Point 8.10

2015-MC-R453 DEMANDE POUR PROCÉDER À UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 1,4 MILLION DE DOLLARS POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE D'UNE SECTION DE 1,5 KM DU CHEMIN VIGNEAULT - RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 470-15

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a adopté le 14 avril 2015 le Règlement d'emprunt numéro 470-15 pour les travaux municipaux relativement à la réfection complète d'une section de 1,5 km du chemin Vigneault ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) le 23 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley se doit de supporter ses dépenses via ses liquidités en attendant d'aller en financement permanent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley peut obtenir du financement temporaire via un emprunt temporaire avec toute institution financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley n'a pas entamé sa capacité d'emprunt sur ce règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, à effectuer un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Hull via un emprunt temporaire pour un montant maximal de 1,4 million de dollars, le tout en conformité avec le règlement d'emprunt numéro 470-15 qui autorise un financement au montant de 1,4 million de dollars.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.11

2015-MC-R454 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-MC-R399 - AUTORISATION DE SIGNATURES - EFFETS BANCAIRES ET DOCUMENTS REQUIS POUR LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R399 adoptée le 13 octobre 2015, le conseil autorisait Mme Guay, directrice des Services administratifs et des achats, à signer les effets bancaires et autres documents requis dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'abroger ladite résolution numéro 2015-MC-R399;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R439 adoptée le 10 novembre, le conseil accepte la démission de Mme Guay, directrice des Services administratifs et des achats, effective le 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R327 adoptée le 11 août 2015, le conseil autorisait en cas d'absence ou en cas d'incapacité de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, d'agir à titre de signataire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2015-MC-R399 adoptée le 13 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

M. Louis-Simon Joanisse reprend son siège à la table du conseil.

Point 8.12

2015-MC-R455 AUTORISATION DE SIGNATURES - EFFETS BANCAIRES ET DOCUMENTS REQUIS POUR LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R327 adoptée le 11 août 2015 autorisant M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, à agir à titre de signataire en cas d'absence ou en cas d'incapacité de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R399 adoptée le 13 octobre 2015, le conseil autorisait Mme Guay, directrice des Services administratifs et des achats, à signer les effets bancaires et autres documents requis dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R439 adoptée le 10 novembre 2015, le conseil accepte la démission de Mme Sylvie Guay, à titre de directrice des Services administratifs et des achats, et ce, en date du 3 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques à agir à titre de signataire en cas d'absence ou en cas d'incapacité de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, telle la résolution numéro 2015-MC-R327 adoptée le 11 août 2015;

QUE la présente résolution demeure valide jusqu'à l'embauche d'un futur directeur des Services administratifs et des achats.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 9.1

**2015-MC-R456 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
C'SCELLÉ - RÉPARATIONS DES NIDS-DE-POULE ET FISSURES DANS
DIVERSES RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE, le conseil autorisait le Service des travaux publics à procéder à la réfection urgente, par pavage à chaud de plusieurs nids-de-poule au sein de la Municipalité, et d'un colmatage d'une fissure sur le chemin Denis, le tout incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE le 5 octobre 2015, date de l'appel d'offres sur invitation, trois (3) propositions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des propositions a démontré que celles-ci étaient selon les demandes de la Municipalité, les résultats étant les suivants:

SOUSSIONNAIRE	DENIS, TACHÉ, DOMAINE-CHAMPÊTRE, BOISÉ-DES-MURIERS, MONTÉE DES ÉRABLES, CONIFÈRES, PINS, SAINTE- ÉLISABETH, HOGAN/307, HOGAN/NAPIERVILLE, MONT-DES- CASCADES, GOLF, LAMOUREUX ET VIGNEAULT
C'Scellé	354 \$ /heure
Pavage Robillard	535 \$ /heure
Scellant BC	715 \$ /heure

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), d'accepter la proposition de la firme C'Scellé au prix de 354 \$/heure jusqu'à concurrence de 11 500 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), entérine le paiement à la firme C'Scellé au montant de 354 \$/heure jusqu'à concurrence de 11 500 \$, taxes en sus pour les travaux des réparations de nids-de-poule et fissures dans diverses rues de la municipalité;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-625 « Asphalte et fissures - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 9.2

**2015-MC-R457 AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX SUR
LA PROPRIÉTÉ DU 270, CHEMIN FLEMING**

CONSIDÉRANT QUE suite aux pluies diluviennes du 24 juin 2011, la propriété du 270, chemin Fleming a été endommagée et que par la suite une étude hydrologique a été réalisée par la firme d'ingénierie J.F. Sabourin and Associates Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 270, chemin Fleming a poursuivi la Municipalité de Cantley et qu'une entente à l'amiable a été proposée et que la Municipalité s'est engagée à réaliser des travaux en 2014, mais que les mêmes ont été rapportés en 2015;

CONSIDÉRANT QUE les plans ont été préparés en 2015 par la firme J.F. Sabourin and Associates Inc. pour les aménagements nécessaires afin de corriger à long terme les problématiques concernant le drainage de la rue et le point de décharge sur une propriété privée;

CONSIDÉRANT QU'UNE estimation des coûts des travaux sur la propriété 270, chemin Fleming a été réalisée par la firme d'ingénierie et qu'une estimation additionnelle de 10 % d'imprévus et autres travaux ont été considérées et acceptées;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation doit se faire dans les plus brefs délais et que les travaux doivent se réaliser en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte les travaux ayant été jugés nécessaires par la firme J.F. Sabourin and Associates Inc., autorise le département de travaux publics de réaliser un appel d'offres sur invitation dans les plus brefs délais et autorise l'exécution des travaux sur la propriété 270, chemin Fleming et sur le chemin Fleming à un prix allant jusqu'à la concurrence de 66 071 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même les surplus affectés - Contribution aux travaux.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.3

**2015-MC-R458 AUTORISATION DE DÉPENSE - ACHAT ET
INSTALLATION DES PLATEFORMES DE SÉCURITÉ AU BASSIN
LAFORTUNE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley doit assurer la sécurité de ses employés selon le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a reçu un rapport élaboré par Mme Josée Plessis-Bélair, conseillère du Service SST de l'APCHQ, avec des recommandations en matière de santé et sécurité du travail, soit pour l'achat et l'installation des plateformes de sécurité au bassin Lafortune.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres sur invitation, et que deux (2) propositions ont été reçues, à savoir:

Le 10 novembre 2015

SOUSSIONNAIRE	PRIX (Taxes en sus)
Soudure Marc Marine	16 250 \$
Fer Ornemental Gatineau	12 885 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et de Mme Diane Forgues, co-présidente du comité municipal de la santé et sécurité du travail (CSST), accepte la proposition de la firme Fer Ornemental Gatineau pour l'achat et l'installation des plateformes de sécurité au bassin Lafortune;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et de Mme Diane Forgues, co-présidente du comité municipal de la santé et sécurité du travail (CSST), accepte la proposition de la firme Fer Ornemental Gatineau, au prix de 12 885 \$, taxes en sus, pour l'achat et l'installation des plateformes de sécurité afin de respecter le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.4

2015-MC-R459 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS APPARTENANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R404 adoptée le 13 octobre 2015, le conseil autorisait le directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), la vente des divers véhicules utilisés par le Service des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

CONSIDÉRANT QUE les véhicules et les équipements ont été mis en vente le 7 novembre 2015 par enchères dans le but de se départir des véhicules-outils et équipements usagés, les résultats étant les suivant :

Le 10 novembre 2015

SOUSSIONNAIRE	# ITEMS	DESCRIPTION	PRIX OFFERT	CONFORME Oui/Non
0405109 Gaston Bernier	1-17C83	Chevrolet K20	175 \$	OUI
	26	Steamer - Thompson	110 \$	OUI
0405090 Dwight Trowsse	4-7C99	Ford F550	1 104 \$	OUI
0405110 NRJ	8-3N03	John Deere 770CH	31 500 \$	OUI
	10-13C05	GMC C-55	25 000 \$	OUI
	22	Pelle avant révers. ELF 12'	600 \$	OUI
	24	Pelle avant révers. 12'	600 \$	OUI
0405091 Construction Silva	9-1R04	Case 580SM	7 850 \$	OUI
	14	Toro Green-Master	270 \$	OUI
	16	Toro Souffleur à neige	80 \$	OUI
	17	Remorque artisanale	100 \$	OUI
0405106 - Cuisine Cantley - Paul Prud'homme	11-10C05	GMC Sierra	1 200 \$	OUI
	15	Kubota F2400	650 \$	OUI
0405113 Lucie Martel	13-1A01	Corolla	185 \$	OUI
0405096 Daniel Bélair	12-11C03	Ford F350 4X4	6 500 \$	OUI
0405099 Marc Prud'homme	19	Sableuse camion 1 tonne	300 \$	OUI
			<u>76 224 \$</u>	

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise le Service des travaux publics de procéder à la vente des véhicules et équipements, selon la liste ci-jointe, au montant de 76 224\$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise le Service des travaux publics de se départir des véhicules-outils et équipements au montant total de 76 224 \$ et de se départir des véhicules-outils et que les autres équipements soient vendus à un ferrailleur selon le principe du plus offrant.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 9.6

2015-MC-R460 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4 X 4 INCLUANT LES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT N° 2015-33

CONSIDÉRANT QUE la camionnette est un équipement essentiel pour le service des travaux publics pour le déneigement, le sablage des infrastructures municipales et l'entretien général des chemins de la municipalité - contrat n° 2015-33;

CONSIDÉRANT QUE la seule camionnette équipée pour le déneigement du Service des travaux publics est l'équipement 11C03 de l'année 2003;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette actuellement en service, est en fin de vie utile et qu'elle génère des coûts d'entretien trop élevés;

CONSIDÉRANT QUE le service de déneigement des infrastructures municipales sera amélioré avec l'achat d'un nouveau véhicule qui sera utilisé à titre de véhicule-outil pour les travailleurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la préparation des documents de soumissions et à réaliser un appel d'offres en vue de se procurer une camionnette 4 x 4, équipée pour le déneigement - contrat 2015-33;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues -Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

2015-MC-R461 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS 2015-2018 DANS LE CADRE DE LA RECONNAISSANCE DU PROGRAMME PROVINCIAL MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) À CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R199 adoptée le 13 mai 2014 le conseil validait le mandat au comité de pilotage de la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) » à Cantley;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R295 adoptée le 11 juin 2013, le conseil autorisait sa participation à la demande collective pour l'adhésion à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) sous la coordination de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Table autonome des aînés des Collines;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement économique et social (CDÉS) a été mandaté pour réaliser la démarche MADA sous la coordination de Mme Suzanne Laplante, agente de développement économique et social;

CONSIDÉRANT QUE la démarche a exigé la mise en place d'un comité de pilotage formé d'acteurs de tous âges, dont les aînés cantléens, venant de divers secteurs (politique, public, privé ou communautaire);

CONSIDÉRANT QUE les engagements de la Municipalité seront conditionnels au soutien des différentes instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la politique de la famille et des aînés de Cantley demeure une orientation municipale, malgré sa participation au projet « Municipalité amie des aînés » de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et que tout engagement de la MRC identifié dans son plan d'action n'engage que celle-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) d'adopter la Politique de la famille et des aînés 2015-2018 dans le cadre de la reconnaissance du programme provincial « Municipalité amie des aînés (MADA) ».

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), adopte la Politique de la famille et des aînés 2015-2018 dans le cadre de la reconnaissance du programme provincial « Municipalité amie des aînés (MADA) » et le plan d'action incluant entre autres, la planification de l'aménagement du débarcadère donnant un accès public à la rivière Gatineau, organiser une fête de reconnaissance des bénévoles à Cantley et, la réalisation du projet de construction du centre communautaire multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.2

**2015-MC-R462 RENOUELEMENT DU CONTRAT DU LOGICIEL DE
GESTION DES RÉSERVATIONS ET INSCRIPTIONS DE LOISIRS - SERVICE
DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS - OCTOBRE 2015 À
OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R435 adoptée le 9 octobre 2012, le conseil autorisait l'achat du logiciel de gestion des réservations et inscriptions de loisirs de Logiciel Sport-Plus Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition dudit logiciel permet de mieux gérer les inscriptions et les locations et augmente l'efficacité du service;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel permet l'inscription en ligne par les citoyens, la gestion des réservations de locaux, des employés et des équipements par l'administration et pourra permettre l'introduction de la carte citoyen dans un deuxième temps;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise le renouvellement du contrat du logiciel de gestion des réservations et inscriptions de loisirs de Logiciels Sport-Plus Inc. au montant de 4 174 16 \$, taxes en sus, pour la période d'octobre 2015 à octobre 2016;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-452 « Traitement des données - Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.3

2015-MC-R463 ORGANISATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - BULLETINS HIVER, PRINTEMPS/ÉTÉ ET AUTOMNE 2016

CONSIDÉRANT QUE le taux élevé de participation aux activités de loisirs organisées par le Service des loisirs, de la culture et des parcs;

CONSIDÉRANT QUE les Bulletins ont été identifiés comme étant l'outil principal de promotion des activités culturelles et récréatives municipales;

CONSIDÉRANT QUE ces activités représentent un service très apprécié qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie de nombreux citoyens, parents et enfants de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 9 900 \$, taxes en sus, sera autorisé au budget 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), à procéder à l'organisation de la programmation des activités de loisirs et d'autoriser le paiement de toutes les dépenses relatives à la réalisation, impression et livraisons des Bulletins pour les périodes hiver, printemps/été et automne 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise l'organisation de la programmation des activités de loisirs pour les périodes hiver, printemps/été et automne 2016;

Le 10 novembre 2015

QUE le conseil autorise le paiement de toutes les dépenses relatives aux activités de loisirs des Bulletins, ceci dans la limite des montants perçus au titre des frais d'inscription reçus;

QUE le conseil autorise le paiement de toutes les dépenses relatives à la réalisation, impression et livraison des Bulletins pour les périodes d'activité « Hiver, Printemps/Été et Automne 2016 », au montant de 9 900 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires numéros « Salaires - Activités », 1-02-701-80-419 « Honoraires professionnels - Autres - Activités » et 1-02-701-80-341 « Journaux et revues - Activités », 1-02-701-80-670 « Fournitures et approvisionnement-sport », 1-02-701-80-141 « Salaires réguliers - employés », 1-02-701-802-519 « Autres-Location de gymnase ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.4

2015-MC-R ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT CARNAVAL D'HIVER DE CANTLEY - 30 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la proposition de déclaration municipale soutenant les environnements favorables aux saines habitudes de vie en adoptant la résolution 2014-MC-R061;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE l'événement « Carnaval d'hiver » sera un événement regroupant plusieurs activités et aménagements mis de l'avant afin de permettre à la population de bouger davantage et de découvrir le plaisir d'être physiquement actifs l'hiver;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), et sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, d'autoriser l'organisation de l'événement « Carnaval d'hiver »;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), et sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise l'organisation de l'événement « Carnaval d'hiver » qui se tiendra le samedi 30 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.5

2015-MC-R465 PROGRAMMATION CULTURELLE HIVER /PRINTEMPS 2016

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Cantley et de la qualité de vie de ses citoyens et de ses familles;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a déjà manifesté vouloir offrir, dans le cadre de sa politique culturelle, une programmation culturelle aux familles et aux citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une programmation culturelle est en cours de planification afin de répondre à cette activité dont la municipalité désire offrir;

CONSIDÉRANT QU'un coût sera chargé par personne par représentation et servira à diminuer les dépenses encourues pour offrir celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le coût de chaque spectacle sera déterminé en fonction de rendre cette activité accessible au plus grand nombre de familles de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 7 000 \$, taxes en sus, sera autorisé au budget 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise une dépense au montant de 7 000 \$, taxe en sus, pour la programmation culturelle hiver/printemps 2016, soit un (1) spectacle et deux (2) représentations cinématographiques, incluant : cachet d'artiste, droit de représentations, service technique, montage, frais de loge et location;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise une dépense au montant de 7 000 \$, taxe en sus, pour la programmation culturelle hiver/printemps 2016, soit un (1) spectacle et deux (2) représentations cinématographiques, incluant : cachet d'artiste, droit de représentations, service technique, montage, frais de loge et location;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-702-20-970 « Subventions culture - Activités - Socio-culturelles ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.6

2015-MC-R466 NOMINATION DE MME MARGUERITE POELMAN, REPRÉSENTANTE DU DISTRICT DES MONTS (# 1) AU SEIN DU COMITÉ DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS (CLCP)

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité des loisirs, de la culture et des parcs l'environnement de Cantley (CLCP) est faite de représentants de citoyens et qu'il y a lieu de combler un (1) poste;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R338 adoptée le 11 août 2015, le conseil acceptait la démission de Mme Annie Laprise, représentante du district des Monts (# 1);

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Marguerite Poelman, résidente permanente du district des Monts (# 1);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de Mme Marguerite Poelman représentante du district des Monts (# 1) au sein du comité des loisirs, de la culture et des Parcs (CLCP) et ce, jusqu'à la fin du mandat de l'ensemble des membres du comité.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.7

2015-MC-R467 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2015-2017 - VOLET « ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES » - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) ET MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-372, adoptée le 8 septembre 2015, le conseil autorisait le directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs à soumettre une demande de subvention dans le cadre de l'entente de développement culturel 2015-2017 du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R407, adoptée le 13 octobre 2015, le conseil apportait un amendement à la résolution 2015-MC-R372 avec la modification apportée par le MCCQ dans le soutien au volet 2 du programme de subvention, acquisition d'équipements électroniques, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2015-2017, soit de supporter à raison de 40 % les demandes au volet 2 au lieu de 50 %;

CONSIDÉRANT QUE le MCCQ exige une résolution spécifique pour le volet 2 de ce programme de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs de maintenir la demande de financement du volet 2 dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2015-2017 entre le MCCQ et la MRC des Collines-de-l'Outaouais au montant de 88 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise la demande de subvention au volet 2 « Acquisition d'équipements électroniques » dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2015-2017 entre le MCCQ et la MRC des Collines-de- l'Outaouais au montant de 88 100 \$;

Le 10 novembre 2015

QUE M. Bruneau ou son représentant légal soit le représentant auprès du Ministère et qu'il soit autorisé à produire annuellement la reddition de comptes nécessaire auprès du Ministère.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.1

2015-MC-R468 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 - MARGE DE REcul LATÉRALE D'UN ABRI D'AUTO PROJETÉ - LOT 2 619 361 - 15, IMPASSE MARCEL-RICHARD

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 2 octobre 2015 à l'égard de la marge de recul latérale d'un abri d'auto projeté sur le lot 2 619 361 du Cadastre du Québec au 15, impasse Marcel-Richard;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 15 octobre 2015, a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde la dérogation mineure afin de permettre la construction d'un abri d'auto à un minimum de 2 mètres de la ligne latérale nord-est (droite) du lot 2 619 361 du Cadastre du Québec au 15, impasse Marcel-Richard, alors que l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 stipule que tout bâtiment complémentaire doit respecter une marge de recul latérale de 6 mètres.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

2015-MC-R469 PROJET DE RÉNOVATION (REPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE TOIT) ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - LOT 2 618 435 - 108, CHEMIN TOWNLINE

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée le 3 juin 2015 pour l'agrandissement et la rénovation de l'habitation située sur le lot 2 618 435 du Cadastre du Québec au 108, chemin Townline;

CONSIDÉRANT QUE cette demande, qui comprenait entre autres le remplacement du revêtement de la toiture de la maison actuellement en bardeau d'asphalte noir pour de la tôle bourgogne, a fait l'objet d'une acceptation par le conseil du plan d'implantation et d'intégration architecturale par le biais de la résolution 2015-MC-R302 adoptée le 14 juillet 2015;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE le requérant, pour des raisons de risque de condensation et de garantie de l'entrepreneur, souhaite plutôt installer un nouveau revêtement en bardeau d'asphalte de couleur « rouge riviera »;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est assujettie au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 15 octobre 2015, a procédé à l'étude de la modification demandée et recommande son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumis pour le remplacement du revêtement de la toiture actuellement en bardeau d'asphalte noir pour un nouveau revêtement en bardeau d'asphalte de couleur « rouge riviera » de la maison située sur le lot 2 618 435 du Cadastre du Québec au 108, chemin Townline, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.3

2015-MC-R470 NOMINATION DE MME CAROLINE LABERGE-PELLETIER, REPRÉSENTANTE DU DISTRICT DES PARCS (# 4) AU SEIN DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CANTLEY (CEC)

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité de l'environnement de Cantley (CEC) est faite de représentants de citoyens et qu'il y a lieu de combler deux (2) postes;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Caroline Laberge-Pelletier, résidente permanente du district des Parcs (# 4);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de Mme Caroline Laberge-Pelletier, résidente du district des Parcs (# 4) au sein du comité de l'environnement de Cantley (CEC) et ce, jusqu'à la fin du mandat de l'ensemble des membres du comité.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2015

Point 12.1

2015-MC-R471 APPROBATION DU CONCEPT ET DES USAGES RETENUS - FIRME D'ARCHITECTES CARRIER SAVARD LABELLE & ASSOCIÉS POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM)

CONSIDÉRANT QU'à ce stade préliminaire du projet de réalisation d'un futur centre communautaire multifonctionnel (CCM), la Municipalité de Cantley doit recourir aux services de professionnels en architecture afin de développer les plans du futur immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les plans architecturaux développés par la firme d'architectes Carrier Savard Labelle & associés répondront au concept et aux usages retenus par le conseil municipal, pour la réalisation du centre communautaire multifonctionnel (CCM);

CONSIDÉRANT la volonté du conseil à exprimer ses intentions et à arrêter ses choix au concept et aux différents usages du centre communautaire multifonctionnel (CCM);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le concept et les usages retenus dans la réalisation du futur centre communautaire multifonctionnel (CCM) et que la firme d'architectes Carrier Savard Labelle & associés puisse réaliser des plans architecturaux qui répondront auxdits concepts et usages, à savoir notamment :

- Un espace culturel et une bibliothèque,
- Une salle polyvalente
- Une salle multifonctionnelle et;
- Un centre de conditionnement physique avec vestiaires et douches

QUE le futur centre communautaire multifonctionnel (CCM) puisse répondre aux besoins actuels et futurs de la population croissante de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Point 13.

COMMUNICATIONS

Point 14.1

2015-MC-R472 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET-PILOTE - UTILISATION D'UN FEU VERT CLIGNOTANT SUR UN VÉHICULE ROUTIER CONDUIT PAR UN POMPIER RÉPONDANT À UN APPEL D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fait parvenir à la Municipalité un protocole d'entente concernant la mise en œuvre d'un projet-pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 24 août 2015, de l'arrêté ministériel numéro 2015-08, signé par le ministre des Transports le 5 juin 2015, autorise la mise en œuvre d'un tel projet-pilote et confie à la ministre de la Sécurité publique son administration et son évaluation;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R201 adoptée le 13 mai 2014, le conseil demande aux autorités provinciales de permettre aux pompiers à temps partiel de munir leurs véhicules personnels d'un gyrophare vert;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, autorise la signature du protocole d'entente à intervenir avec la Ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre d'un projet-pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence;

QUE le conseil autorise MM. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier et Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et des premiers répondants ou leurs représentants légaux, soient autorisés à mettre en application toutes les clauses dudit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

Point 15.

CORRESPONDANCE

Point 16.1

2015-MC-R473 PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS - RAPPORT PERRAULT

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1^{re} session de la 41^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait « Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme « créature » et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable;

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête M. Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec;

Le 10 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du rapport « *Faire confiance* », basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et une très large partie de ces heures pourrait être consacrée plutôt au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Québec mette en œuvre dès maintenant l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

Adoptée à l'unanimité

Point 16.2

**2015-MC-R474 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS
DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI CONCERNANT LA
TAXE SUR LES CARBURANTS À TITRE DE BÉNÉFICIAIRES DES
SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-10-351 adoptée le 20 octobre 2015 par la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT la demande d'appui déposée le 21 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QU'en février 2015, le gouvernement du Québec modifiait les règles d'attribution de ces subventions;

CONSIDÉRANT QUE la taxe supplémentaire crée un désavantage concurrentiel pour les régions frontalières et périphéries des frontières du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a un intérêt pour la Municipalité de Cantley d'appuyer la Municipalité de Val-des-Monts dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec pour modifier le Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants;

Le 10 novembre 2015

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil appuie la demande adressée par la Municipalité de Val-des-Monts relativement à la modification du Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants pour y inclure le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Val-des-Monts.

Adoptée à l'unanimité

Point 17.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 18.

PAROLE AUX ÉLUS

Point 19.

2015-MC-R475 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 10 novembre 2015 soit et est levée à 21 heures 45.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-
trésorier